



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3335

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOOP pour son programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3335**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOP pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Créé à l'initiative de la Préfecture de région et du Conseil régional Rhône-Alpes, au lendemain de la reconnaissance légale de l'action internationale des collectivités territoriales, le Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) conseille et accompagne, depuis 1994, les organisations de la région Rhône-Alpes engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationale avec les pays en développement.

RESACOOP est un groupement d'intérêt public (GIP) auquel la Communauté urbaine de Lyon a adhéré par délibération en date du 4 novembre 2002. La prolongation du GIP pour une durée de 5 ans a été approuvée par délibération n° 2010-1524 du Conseil du 31 mai 2010. Les autres membres institutionnels du groupement sont la Préfecture de région, la Région Rhône-Alpes, plusieurs grandes villes de la région dont Chambéry, Grenoble et Romans, les Hospices civils de Lyon (HCL), l'université Pierre Mendès France, les grands organismes non gouvernementaux (ONG) comme Bioforce, Handicap international ou Vétérinaires sans frontières.

RESACOOP a pour mission d'accompagner méthodologiquement les acteurs locaux, quel que soient leur taille et leur statut. Ses 2 objectifs principaux sont :

- de contribuer au développement et à l'amélioration qualitative des actions de coopération internationale et de solidarité internationale,
- de mobiliser et associer l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'ouverture à l'international des habitants de la Communauté urbaine afin de démultiplier l'impact d'actions innovantes.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine développe une politique de solidarité internationale se traduisant par des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et par un soutien et un accompagnement aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire. Les actions menées visent à mobiliser l'ensemble du réseau des professionnels, des institutions, des associations de solidarité internationale travaillant sur ces thématiques et sur des projets relatifs aux objectifs du millénaire pour informer un public le plus large possible et échanger sur les expériences de développement.

Cette politique de solidarité internationale participe également à l'internationalisation de la métropole lyonnaise, en soutenant les actions ou événements traitant d'enjeux internationaux destinés et ouverts à tous les publics de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2011

Par délibération n° 2011-2165 du 18 avril 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au profit de RESACOOOP pour son programme d'actions 2011.

Au cours de l'année 2011, le GIP RESACOOOP a renforcé ses activités d'information, d'appui et de mise en réseau en direction des organisations de Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et de solidarité internationale. Il a en particulier amélioré ses outils Internet et l'accès à sa base de données des actions de coopération internationale et développé des partenariats avec des structures de niveau départemental pour permettre aux habitants de la Communauté urbaine d'avoir accès à des ressources dans le domaine de l'international. RESACOOOP a répondu à 450 sollicitations et appuyé près de 100 organisations (collectivités territoriales, associations, groupes de jeunes, etc.). RESACOOOP a mené une action pilote dans le cadre du projet européen "Des Alpes au Sahel, développement de partenariats entre acteurs européens et rhônalpins".

c) - Bilan

Le programme d'actions mené par RESACOOOP s'inscrit dans la politique de la Communauté urbaine de soutien aux acteurs locaux dans leurs projets de solidarité internationale. Il participe à l'information et à la sensibilisation des habitants de l'agglomération lyonnaise, aux enjeux de l'aide au développement et de la solidarité internationale. Dans un monde en pleine mutation dont les équilibres se modifient, les conceptions de la coopération internationale doivent évoluer pour permettre d'élaborer de nouveaux modes d'action et de relation. Dans ce contexte, RESACOOOP fait l'objet de demandes en nombre croissant de la part des collectivités locales et des associations de solidarité internationale.

RESACOOOP apporte un soutien technique aux associations de solidarité internationale (ASI) de plus en plus nombreuses demandant une aide méthodologique. La Communauté urbaine s'appuie largement sur RESACOOOP en ce qui concerne l'accompagnement en gestion de projet et montage de dossier. RESACOOOP apporte son appui pédagogique, notamment, aux associations qui participent au Village de la solidarité internationale.

RESACOOOP propose un accompagnement aux projets de solidarité internationale portés par des jeunes. Ce dispositif permet d'apporter aux jeunes porteurs de projets de solidarité internationale, des ressources d'information, d'action, de formation et de conseils adéquats à leurs initiatives et leurs actions par l'organisation de rencontres de mutualisation des pratiques de formation et le développement et la consolidation du maillage régional. RESACOOOP travaille également à la consolidation des partenariats existants avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

RESACOOOP travaille également à la mutualisation des pratiques de coopération décentralisée pour les collectivités et les acteurs de l'agglomération lyonnaise et accompagne un certain nombre de communes de la Communauté urbaine s'engageant dans des partenariats de coopération décentralisée.

Compte tenu des résultats très positifs obtenus par les programmes et actions conduits par RESACOOOP, de l'apport reconnu et attendu de la coopération décentralisée au renforcement de l'aide publique française au développement (suivi et soutenu par le ministère des affaires étrangères et européennes) (GIP), la Communauté urbaine propose, pour 2012, de porter sa participation au GIP à hauteur de 12 000 €, contribuant ainsi, en sa qualité de membre, à l'équilibre financier du GIP.

d) - Programme d'actions et plan de financement 2012

Le programme de travail prévisionnel 2012 répond à 4 objectifs et se décline en de nombreuses actions :

- améliorer et poursuivre les missions de service public régional de la coopération internationale : organiser la démultiplication départementale des activités, répondre aux demandes d'information et d'orientation, appui et conseil aux porteurs de projets, publication de la "Lettre de RESACOOOP", animation du portail Internet "Coopération en Rhône-Alpes", enrichir et animer l'outil de gestion informatique des données, poursuivre et enrichir l'offre de formation, organiser des réunions d'échanges et de concertation thématiques et géographiques,
- animer un outil territorial d'écoute, d'analyse et de prospective : poursuite de la réalisation d'un "Baromètre de la coopération et de la solidarité en Rhône-Alpes", rédaction d'une analyse qualitative de l'évolution de la coopération en Rhône-Alpes, animation d'un comité de développement, communication sur les activités et analyses produites,

- être force de proposition pour l'expérimentation et des démarches innovantes : organisation de réunions d'échanges de pratiques, construction de partenariats avec des secteurs hors du champ de la coopération au développement, identification et organisation de complémentarité avec les réseaux rhônalpins thématiques, poursuite des "Chantiers RESACOOOP" (3 thèmes : coopération et développement économique, jeunes, éducation à la citoyenneté internationale),

- actions transversales : conduite d'une étude d'impact des activités de RESACOOOP, mobilisation des réseaux d'expertise du ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE).

Charges	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats (fournitures, formations, etc.)	2 000	Subvention d'exploitation : . Ministère des affaires étrangères . Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) (via Centre international d'études pour le développement local -CIEDEL-) . Région Rhône-Alpes . Communauté urbaine de Lyon . Ville de Grenoble . Ville de Chambéry . Ville de Romans . autres financeurs	409 000 65 000 15 000 288 000 12 000 5 000 1 000 1 000 22 000
services extérieurs (projet Piémont, sous-traitance générale)	92 900	ventes produits, prestations services	7 500
autres services extérieurs (personnel mis à disposition, déplacements)	314 500	produits financiers	500
impôts, taxes et versements assimilés	600	transfert de charges	1 000
charges de personnel	4 000		
autres charges de gestion courante	700		
dotations aux amortissements et prov.	3 300		
Total charges	418 000	Total produits	418 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit du groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOOP dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOOP pour son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le GIP RESACCOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - chapitre 65 - compte 6573 - fonction 048 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.